

**V**ous découvrez votre Echo, le premier de 2013. Plus que jamais, nous espérons que nous pourrions travailler ensemble, avec vous, avec les élus et avec l'Administration, car, dans la situation difficile que nous traversons, seuls la coopération et le dialogue peuvent apporter des solutions aux problèmes que nous avons à surmonter. Il y a 100 ans dans le journal de notre syndicat, nous nous sommes déjà engagés à nous battre pour nos métiers et notre avenir. Aujourd'hui, nous continuons à le faire. Notre journal plus que centenaire (nous allons fêter les 110 ans de l'Union Syndicale Autonome de l'Est) est la preuve certaine d'une volonté de réussir, la preuve certaine d'une confiance que vous nous faites.

A vous toutes et tous, l'équipe de la **FA-FPT CUS** souhaite une excellente reprise après les fêtes ainsi que bonheur et santé pour vous et vos proches.



### JOURNEE DE CARENCE

**S**ouvenez-vous, la **FA-FPT** est le seul syndicat à avoir saisi la justice pour faire abolir la journée de carence, mesure particulièrement injuste. A ce jour, le

Conseil d'Etat est toujours en train d'instruire le dossier et nous n'avons pas de nouvelles.

Le gouvernement quant à lui louvoie entre les écueils, laisse sous-entendre des évolutions possibles, mais ne prend aucune décision.

### MOBILITE

**D**ans l'Agenda social du 13 décembre, les organisations syndicales ont abordé avec l'Administration toute une série de problèmes concernant la mobilité.

Vous pouvez à tout moment nous contacter à ce sujet, si vous le souhaitez.

### TEMPS PARTIEL

**L**a **FA-FPT CUS** a toujours défendu le temps partiel et soutenu les agents dans leur démarche. Lors de l'Agenda social, la DRH nous a fait savoir que près de 100 % des demandes sont satisfaites. Or, il s'agit là des demandes qui arrivent jusqu'à la DRH, celles qui ne « sortent » pas des directions sont nombreuses. La DRH va rappeler les principes de fonctionnement aux agents et à tous les services.



### CADRES A

**L**es nouvelles règles de RTT applicables donneront lieu à des explications sur notre site internet.

### INSECURITE

**S**uite aux graves problèmes survenus dans un Centre médico social, l'Administration a promis de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité des agents. Il est des situations où celle-ci est réellement mise en cause et ceci est intolérable.



**Affaire à suivre...**



## PROTECTION SOCIALE

Lors de la réunion de l'Agenda social de fin novembre, notre Administration a fait part aux partenaires sociaux du choix retenu en matière de protection sociale. **C'est le conventionnement.**

Cette procédure nécessite un lancement d'appel d'offres qui interviendra en 2013 pour se concrétiser par le nouveau mode de financement de la protection sociale en 2014.

Sur la base de la procédure précitée, l'Administration retiendra une des mutuelles qui aura répondu à l'appel d'offres.

L'enveloppe annuelle allouée actuellement par la CUS à la protection sociale de l'ordre de 5M d'€ nous est garantie.

Par contre, nous souhaitons qu'elle augmente, en raison du nombre important de collègues (agents non titulaires) bénéficiant, du fait de la réforme, d'une participation de l'employeur.

Par ailleurs, nous demandons également que nos amis retraités continuent de bénéficier d'un avantage à négocier, la participation directe n'étant pas possible au vu des nouveaux textes.

**Affaire à suivre....**

## NEWS DU CHS

### AMICALE

Nombreux sont ceux d'entre vous qui sont inquiets quant à l'avenir de notre Amicale. La nouvelle convention a été signée le 12 décembre 2012. L'Amicale bénéficiera encore de 8 permanents à temps plein.

Une activité intense (14 réunions) a eu lieu en 2012. Le travail s'est fait autant dans le domaine de la prévention des accidents du travail que dans le domaine de la communication. Un répertoire informatique dédié aux membres du CHS a été créé et permet la mise en commun de documents ou d'informations utiles aux travaux.

La Commission étudie les projets d'aménagement ou de réaménagement de locaux de travail pour les agents de la CUS, a été amenée à visiter de nombreux locaux après que les aménagements projetés aient été réalisés

### RETRAITES ET CARRIERES LONGUES – RAPPEL

Le projet de décret relatif aux carrières longues va permettre à plus de 10 000 personnes de partir à la retraite avant 62 ans à partir de 2013. Les fonctionnaires sont également concernés. Le dispositif des carrières longues offre maintenant une possibilité de départ anticipé à la retraite pour les agents ayant commencé à travailler entre 14 et 19 ans.

Tous les détails sont dans le décret du 2 juillet 2012 (décret n° 2012-847). Il faut noter que ce dispositif est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre.

Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez consulter notre site internet ou joindre le bureau syndical.



Fédération Autonome  
Fonction Publique Territoriale

Syndicat **FA-FPT CUS**  
☎ 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96  
✉ [fa.fpt-cus@wanadoo.fr](mailto:fa.fpt-cus@wanadoo.fr)



Immeuble de la Bourse  
Bureaux 101 à 104  
📍 1 place de Lattre de Tassigny  
67000 STRASBOURG  
<http://fafptcus.fr>